



Signature du Contrat de Cession de Marchegay

En quelques années, la société Marchegay est devenue un acteur majeur du secteur des « énergies renouvelables » en France. Cette position acquise et l'évolution du marché du photovoltaïque impliquaient d'orienter son développement hors du champ d'intervention traditionnel du Groupe Richel.

Ainsi, le Groupe Richel a signé en juillet 2011 un protocole de cession avec ARGOS SODITIC France, portant sur l'intégralité du capital de Marchegay.

Les conditions suspensives prévues au protocole ont été levées le 20 octobre 2011, et le contrat définitif de cession a été signé le même jour.

Comme prévu, le management de Marchegay a été associé à cette opération.

Le Groupe Richel est le leader européen dans la conception et la fabrication de serres à destination de l'horticulture, des cultures maraîchères et fruitières. Il est également leader français de la construction de jardineries. A travers ses 6 divisions (Richel Serres, Richel Jardineries, Richel Stockage, Richel Elevage, Richel Equipement, et Richel Environnement), le Groupe Richel commercialise ses produits dans plus de 70 pays. Richel Serres de France est coté en continu sur le Marché Alternext (code Isin FR0000078875).

Contact : Laurent Gorra
Email : laurent.gorra@richel.fr

Dernier communiqué financier publié :
29/07/11 – Signature d'un protocole de cession de Marchegay